

probité qui caractérise les transactions des maisons de gros auxquelles nous faisons allusion tout-à-l'heure, ces concurrents déloyaux n'avaient pas à craindre de voir ces maisons manquer à un engagement d'honneur et, dans ces conditions, elles pouvaient, pendant un certain temps au moins, compter sur l'impunité et exercer leur peu recommandable industrie.

Malheureusement pour eux, la patience humaine a des bornes : ils ont l'occasion de s'en apercevoir aujourd'hui. Le seul conseil que nous puissions leur donner aujourd'hui, c'est de profiter de ce salutaire avertissement, et de ne plus retomber, à l'avenir, dans leur péché mignon.

Cette baisse de prix servira également d'avertissement à plusieurs importateurs qui n'ayant pas été partie à l'arrangement en profitent pour vendre à prix réduits dans le but de se tailler une clientèle pour d'autres produits plus rémunérateurs.

LA QUESTION DU SUCRE

Nous avons, à différentes reprises, entre tenu nos lecteurs de la difficulté qu'avaient les maisons de gros à en arriver à une entente pour la vente du sucre à un prix uniforme. C'est demain que doit se décider cette grave question, et, à en juger d'après les apparences, il est peu probable qu'on en arrive à un arrangement.

Il y a longtemps d'ailleurs, comme le fait remarquer un de nos confrères, que le commerce d'Ontario est en quête d'une combinaison qui lui permette

d'accaparer le commerce de cette province à l'exclusion de Montréal et cette ambition a été couronnée d'un grand succès dans ces dernières années, nous n'en voulons pour preuve que la forte diminution dans le volume des affaires traitées avec l'ouest par les maisons de notre place.

Telles parties de la province-sœur dont les relations commerciales pouvaient être cultivées avec profit n'offrent plus guère aujourd'hui au commerce montréalais un marché profitable.

Tant que les épiciers en gros de l'est ont eu le champ libre dans la vente du sucre, ils avaient une bonne chance de continuer à faire des affaires avec des clients dans l'Ontario, parce qu'il était en leur pouvoir de faire des concessions de prix, et d'escompter leurs profits sur les autres articles commandés en même temps. Cet état de chose était avantageux pour l'acheteur d'Ontario qui, tout en obtenant des commerçants montréalais une réduction de prix pour le sucre sur les cotes de Toronto, bénéficiait de l'avantage de tarif mixte de fret ; et encore maintenant, pour certaines parties dans l'est d'Ontario, ces avantages sont en faveur de Montréal.

Il est tout naturel que les épiciers de gros de Toronto se soient montrés jaloux de ces avantages, et ils ont imaginé un grand nombre de plans pour essayer d'en déposséder Montréal, et invariablement, ils ont choisi le sucre comme arme de combat.

Il serait ridicule de supposer que la rupture actuelle de l'entente existante entraîne pour le commerce de Montréal une défaite finale. La question de vente

de sucre à des conditions acceptées de commun accord est douée d'une vitalité indestructible.

On peut donc compter à coût sûr que cette question n'est pas enterrée pour toujours.

RAPPORT DE PATENTES

Nos lecteurs trouveront ci-après le seul rapport complet de brevets d'invention, accordés cette semaine, à des inventeurs Canadiens, par les gouvernements Canadien et Américain à des inventeurs Canadiens. Ce rapport est préparé spécialement pour ce journal par M.M. Marion & Marion, sollicitateurs de brevets et experts, 185, St Jacques, Montréal.

BREVETS AMÉRICAINS

- 598,590—John F. Brown, Toronto, Can. : Livre de compte.
- 598,767—Richard F. Carter, Niagara, Can. : Générateur à gaz acétylène.
- 598,856—Joseph Carter et al, Blyth, Can. : Tarière.
- 598,594—Thomas Colleran et al, Toronto : Perfectionnements aux couchettes en métal.
- 598,883—David H. Ferguson, Montréal : Matériel décoratif pour construction.
- 598,564—Francis H. Gale, Waterville, Can. : Couchette métallique.
- 598,702—Joseph M. Gander, Toronto : Matériel à l'épreuve du feu pour recouvrir les poutres en acier.
- 598,868—Frank Hammond, Paris, Can. : Frein de bicycle.
- 598,681—George I. Root, Ottawa : Mouvement mécanique.

IL EST ADMIS PAR TOUS QUE NOS.....

....Tabacs en Poudre

Rose No 1. Rose Extra. Rose et Feve. Naturel No 2.

N'ont pas d'égaux

LES AVEZ-VOUS EN STOCK ? SI NON, VOUS N'ÊTES

PAS A LA HAUTEUR DE LA SITUATION :: :: ::

ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE :: :: :: ::

B. Houde & Cie,

Les plus grands Manufacturiers : de Tabacs coupés et en poudre du Canada

Quebec.